



SAINT JOSEPH Le 26 octobre 2022.

Madame, Monsieur,

Suite à la confirmation le 6 juillet dernier de la présence du petit coléoptère des ruches sur le territoire de La Réunion, des mesures de prévention, de surveillance renforcée et de lutte ont été mises en œuvre.

Ces mesures sont complétées par un recensement des ruchers sur l'ensemble du territoire.

Lors de votre déclaration annuelle, vous avez indiqué avoir des colonies à La Réunion c'est pourquoi vous êtes contacté aujourd'hui.

En effet, si vous disposez de ruches ou si vous avez prévu d'en implanter prochainement sur le territoire, je vous remercie de renseigner au plus vite, via la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/daaf974-ruchers2022>, la localisation exacte (adresse précise, coordonnées GPS....) de chacun des emplacements utilisés comme rucher.

Si vous n'avez pas de colonie, je vous remercie de nous le faire savoir par retour de courriel.

Je vous invite à diffuser largement l'information aux apiculteurs que vous connaissez de la mise en place de ce recensement. Ils peuvent se déclarer sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/daaf974-ruchers2022>.

Je vous rappelle que pour être efficace, la lutte contre les pathologies apicoles doit être collective, chacun est ainsi concerné.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

--

Service de l'Alimentation - Pôle SPAE  
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion  
1 chemin de l'Irat, 97410 SAINT PIERRE

Email : [ruchers974@agriculture.gouv.fr](mailto:ruchers974@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 02 62 33 36 58

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Monsieur PERRAULT Camille  
Président de la COOPEMIEL DE BOURBON.

**COOPEMIEL DE BOURBON**

9, rue Compagnie des Indes, ZAC des Grègues 97 480 Saint-Joseph

Tél/Fax : 0262 56 41 37 - Email : [coopemiel@wanadoo.fr](mailto:coopemiel@wanadoo.fr)

N°SIRET: 313 553 216 000 18